EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Mme Françoise LE MONZE, Maire

DATE DE CONVOCATION

09.09.2026

DATE D'AFFICHAGE

24.09.2026

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Bruno Voïta avec procuration à Sylvie Thouard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Excusé : Richard Pouliquen, Trésorier

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, responsable de communication – Catherine Caparros, responsable ressources humaines

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	28
Votants	29

N° 073/2026

OBJET :

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1-1) Transfert de gestion des ouvrages du DPM de Rostellec

Le secteur de Rostellec a progressivement développé, fin 19e et début du 20e siècle, ses activités maritimes sans qu'aucun aménagement spécifique ne soit par ailleurs réalisé.

Au début des années 50, la commune de Crozon, répondant aussi aux multiples sollicitations des usagers du port de Rostellec, a engagé un projet de construction d'une cale.

Le temps d'obtenir les autorisations afférentes et de réunir le financement nécessaire, la réception des travaux aura lieu 12 ans plus tard.

L'entreprise attributaire de ce marché, avait été, dans le même temps, missionnée pour la création d'un chemin d'accès à la cale, protégé par un mur en pierre sèche, prolongé par un mur en béton.

Le dispositif global, dont l'emprise se situe intégralement sur le domaine public maritime se compose des éléments suivants :

- ✓ Murs de soutènement
- ✓ Cale

Conformément aux articles L2123-3 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune de Crozon sollicite aujourd'hui auprès des services de l'Etat le transfert de gestion, à son bénéfice, de l'ensemble des ouvrages d'accès et de défense contre la mer sur le secteur de Rostellec.

Cette disposition permettra ainsi à la collectivité d'assurer les travaux d'entretien et de rénovation des ouvrages concernés.

A titre d'information, une présentation détaillée de ce dossier est annexée à la présente note de synthèse.

La Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture de Quimper
au titre du contrôle de légalité
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés
le

La Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20260923-073-2026-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- valide la demande de transfert de gestion des ouvrages d'accès et de défense contre la mer auprès des services de l'Etat au profit de la commune ;
- autorise Mme la Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 23 septembre 2026

La Maire,

Françoise LE MONZE

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20260923-073-2026-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026